

## AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 13 juillet 2020 à 19 h 30, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2020-0033
Adresse :	2000, rue de la Station Est
Lot :	2 532 044 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser la construction d'un garage privé détaché en cour avant d'une propriété résidentielle dont la pente moyenne du terrain est inférieure à 20 %, au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière compte tenu d'une pente de terrain inférieure à 20 %;</li> <li>▪ Autoriser la construction d'un garage privé détaché en cour avant d'une propriété résidentielle sur laquelle le bâtiment principal est implanté à une distance de 22,70 mètres de la ligne de propriété, au lieu que le bâtiment accessoire soit localisé en cour latérale ou arrière. La réglementation en vigueur permet d'un garage détaché puisse être implanté en cour avant si l'habitation est localisée à plus de 25 mètres de la ligne de propriété avant.</li> </ul>
Numéro :	DM-2020-0035
Adresse :	513, rue du Clos-Micot
Lot :	3 333 749 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser la construction d'un garage détaché, en cour arrière, dont le terrain a une superficie de 1297,70 mètres carrés et où un garage incorporé est déjà construit, au lieu d'avoir un terrain d'une superficie minimale de 3000 mètres carrés, afin qu'un garage incorporé et un garage détaché puissent être construits; tel que prescrit dans la réglementation en vigueur;</li> <li>▪ Autoriser que la construction du garage détaché, qui sera implanté en cour arrière, ait une porte de garage d'une hauteur de 3,05 mètres au lieu du maximum de 2,50 mètres, tel que prescrit dans la réglementation en vigueur.</li> </ul>
Numéro :	DM-2020-0036
Adresse :	1537, rue du Clos-des-Artisans
Lot :	6 252 311 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser, sur un terrain de 3000 mètres carrés et plus, qu'il y ait un garage privé détaché et un abri automobile attenant à celui-ci, en surplus d'un garage privé attenant à la résidence au lieu d'avoir un nombre total de 2 garages privés ou abris automobiles;</li> <li>▪ Autoriser qu'un garage privé détaché soit implanté en cour avant secondaire (rue projetée) au lieu d'être implanté en cour latérale ou arrière;</li> <li>▪ Autoriser qu'un abri automobile soit attenant à un bâtiment accessoire (garage privé détaché) au lieu d'être attenant au bâtiment principal;</li> <li>▪ Autoriser que la superficie totale des garages privés et abri automobile attenant (3) soit de 155 mètres carrés au lieu d'avoir une superficie totale de 150 mètres carrés;</li> <li>▪ Autoriser que le garage privé détaché ait une porte de garage d'une hauteur de 2,74 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2,50 mètres.</li> </ul>



Numéro :	DM-2020-0037
Adresse :	1294, rue du Nord
Lot :	2 225 365 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser une marge avant secondaire de 1,5 mètre pour le bâtiment principal au lieu de 2 mètres, tel que prescrit par la réglementation.</li> </ul> <p>Cette marge avant secondaire réduite s'appliquera seulement au bâtiment principal, dans sa partie ayant front sur la rue du Nord. Les marges d'implantation avant, avant secondaire (rue Paquin) et arrière seront conformes.</p>

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

### **MESURES SPÉCIALES**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure en transmettant par écrit ses observations, au plus tard le 11 juillet 2020, de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste
<a href="mailto:greffe@ville.prevost.qc.ca">greffe@ville.prevost.qc.ca</a>	Me Caroline Dion, greffière Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0

La séance sera diffusée en direct par l'entremise de la page Facebook de la Ville. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <https://www.facebook.com/villedeprevost>.

Si la séance du conseil est tenue avec la présence en personne du public, tout intéressé pourra alors se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Prévost, ce 26<sup>e</sup> jour de juin 2020.

Caroline Dion, notaire  
 Greffière  
 Service des affaires juridiques

**AVIS PUBLIC****DÉROGATIONS MINEURES – SÉANCE DU 13 JUILLET 2020**

Tel que prévu au règlement 730, adopté le 12 février 2018 par le conseil municipal, je soussignée, Me Caroline Dion, greffière de la Ville de Prévost, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.prevast.qc.ca](http://www.ville.prevast.qc.ca), en date du 26 juin 2020, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et le *Règlement 730* de la Ville.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 26<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-VINGT (2020).

---

Me Caroline Dion  
Greffière